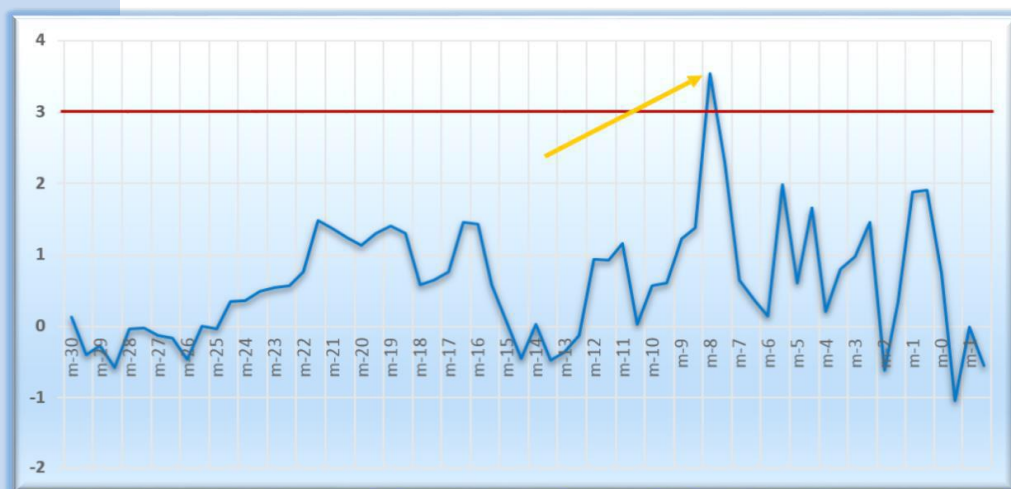




**INDICE HARMONISE DES PRIX A LA CONSOMMATION (IHPC) AU SEIN DE
L'UEMOA**



Note d'analyse du mois d'avril 2024

Date de parution : juin 2024

SOMMAIRE

<i>I. NOTE D'INFORMATION A L'ENDROIT DES UTILISATEURS</i>	2
<i>II. RESUME</i>	3
<i>III. EVOLUTION MENSUELLE</i>	3
3.1 Au niveau régional.....	3
3.2 Au niveau des Etats	4
<i>IV. EVOLUTION ANNUELLE</i>	10
<i>V. ANNEXES</i>	11
Tableau 1 : Evolution du niveau global des prix des biens et services de consommation dans les pays de l'UEMOA	11
Tableau 2 : Evolution du niveau des prix selon les différentes fonctions de consommation dans l'UEMOA	11
Tableau 3 : Variation mensuelle (en %) par pays du niveau des prix des produits selon la nomenclature secondaire (au mois d'avril 2024)	12
Tableau 4 : Variation en glissement annuel (en %) par pays du niveau des prix des produits selon la nomenclature secondaire (au mois d'avril 2024)	12
Tableau 5 : Evolution de la variation en moyenne annuelle (en %) de l'indice global dans chacun des pays de l'Union.....	13
Tableau 6 : Evolution de la variation en moyenne annuelle (en %) des indices des fonctions de consommation dans l'Union.....	13
Tableau 7 : Evolution de la variation en moyenne annuelle (en %) des indices de la nomenclature secondaire dans l'Union.....	13
Graphique 1 : Variation en glissement annuel (en %) de l'indice global des pays de l'Union (entre avril 2023 et avril 2024)	14
Graphique 2 : Evolution comparative de la variation en glissement annuel (en %) de l'indice global et de l'indice de la fonction « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » au sein de l'Union.....	14

I. NOTE D'INFORMATION A L'ENDROIT DES UTILISATEURS

L'indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) de l'UEMOA base 100 en 2014

*Depuis octobre 2018, l'Union a changé la base de son IHPC. En effet, l'UEMOA est passée de l'IHPC base 100 en 2008 à l'IHPC base 100 en 2014. Ce dernier indice a été validé par le règlement N°03/2017/CM/UEMOA portant adoption des modalités d'élaboration et de calcul de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation au sein des Etats membres de l'UEMOA (IHPC base 100 en 2014). Les calculs de l'inflation dans l'Union se font à partir de cet indice base 2014 depuis janvier 2017. C'est un indice de type Laspeyres. Dans chacun des huit pays de l'Union, quatre ou cinq zones économiques ont été définies de sorte à couvrir l'ensemble du territoire de chaque Etat. Les pondérations sont issues des dépenses de consommation qui proviennent des enquêtes de consommation et/ou de suivi de la pauvreté à couverture nationale réalisées auprès des ménages entre 2011 et 2014. Ce travail a permis de déterminer les dépenses de consommation suivant la nomenclature NCOA-IHPC (Nomenclature de Consommation Ouest Africaine pour l'IHPC) dérivée de la COICOP (Classification Of Individual Consumption by Purpose). Ces dépenses ont été ramenées en 2014 en utilisant le taux d'inflation de la période, au cas où l'enquête ne serait pas réalisée au cours de l'année 2014. Les paniers des pays contiennent en moyenne plus de **650** variétés et les prix sont collectés sur des points de vente dont le nombre varie entre **1403** et **5182** suivant les Etats. Dans les Etats de l'UEMOA, au minimum **7400** relevés sont effectués chaque mois.*

Tableau : Statistiques des bases de données IHPC base 2014 des pays de l'UEMOA

<i>Union</i>	<i>Nombre de variétés</i>	<i>Nombre de Points de Ventes</i>	<i>Nombre de produits élémentaires</i>	<i>Nombre de relevés</i>
<i>Moyenne</i>	<i>652</i>	<i>2 387</i>	<i>12 664</i>	<i>15 859</i>
<i>Min</i>	<i>573</i>	<i>1 403</i>	<i>6 028</i>	<i>7 413</i>
<i>Max</i>	<i>722</i>	<i>5 182</i>	<i>19 073</i>	<i>30 520</i>

Source : Commission de l'UEMOA

II. RESUME

Le niveau de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) s'est établi à 124,3 dans l'Union en avril 2024. Ainsi, sur un mois, l'indice a augmenté de 0,9%.

Comparativement à son niveau d'avril 2023, l'indice a progressé de 3,7% dans l'Union. Sur un an, les différentes variations du niveau général des prix enregistrées dans les pays de l'UEMOA par ordre décroissant sont de 11,0% au Niger, 3,7% au Burkina Faso, 3,6% en Côte d'Ivoire, 3,1% au Bénin, 2,6% au Togo, 2,9% en Guinée-Bissau, 2,3% au Sénégal et 0,9% au Mali.

Le taux d'inflation en moyenne annuelle au mois d'avril 2024 s'est établi à 2,9% au niveau régional. Comparativement à son niveau en mars 2024, le taux d'inflation moyen annuel est en baisse dans la quasi-totalité des Etats. Sur la période sous revue, seuls le Niger et le Burkina Faso font l'exception avec un taux d'inflation en progression respectivement de 0,8 et 0,3 point de pourcentage.

III. EVOLUTION MENSUELLE

3.1 Au niveau régional

Le mois d'avril 2024 a été marqué par une hausse en variation mensuelle (0,9%) de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC). Il s'est établi à 124,3 pour la zone UEMOA.

Cette évolution s'explique par les variations du niveau général des prix des différents pays de l'Union. Les progressions observées sont de 2,6% au Niger, 2,0% au Togo, 1,5% au Burkina Faso, 1,3% au Mali, 1,2% en Guinée-Bissau, 0,3% en Côte d'Ivoire et 0,2% au Bénin. Une baisse de 0,4% a été enregistrée au Sénégal.

La montée de l'IHPC dans l'Union résulte principalement des hausses de niveau de prix des fonctions de consommation « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (1,5%), « Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants » (1,3%), « Transport » (0,6%), « Restaurant et hôtels » (0,5%) et « Santé » (0,5%). (Cf. Tableau 2).

Au regard de la volatilité des prix et des quantités des produits, la hausse mensuelle du niveau global des prix dans l'Union, fait suite à celle des prix des produits frais (2,0%), des produits de l'énergie (1,2%) et des hors produits frais et énergie (0,4%). Selon le secteur de production, la progression du niveau des prix est imputable à la hausse du niveau des prix des produits issus des secteurs primaire (1,9%), secondaire (0,5%) et tertiaire (0,3%). Au regard de la durabilité des biens, la variation du niveau général des prix fait suite à l'augmentation des prix des biens non durables (1,4%), durables (0,3%) et semi durables (0,1%). (Cf. Tableau 3).

3.2 Au niveau des Etats

Au Bénin, en avril 2024, l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation s'est établi à 112,8 contre 112,6 un mois plus tôt soit une hausse de 0,2%. Sur un an, l'indice a augmenté de 3,1%.

L'augmentation mensuelle du niveau de l'indice global en avril résulte de celle du niveau des prix des biens et services des fonctions « Transport » (3,3%), « Meubles, articles de ménages et entretien courant du foyer » (1,9%), « Restaurant et hôtel » (1,3%), « Logement, eau, électricité, gaz, et autres combustibles » (0,4%) et « Articles d'habillement » (0,7%). Toutefois, les « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » ont baissées de 1,3%.

L'analyse selon la volatilité des prix et des quantités de l'évolution en glissement annuel du niveau général des prix, indique qu'elle émane de la hausse de 6,4% de l'énergie, de 4,6% pour les produits frais et de 0,4% pour les hors produits frais et énergie. Par rapport aux secteurs de production des biens et services, l'ampleur des montées de niveaux de prix des produits du secteur primaire (10,5%) et celui du tertiaire (2,6%) ont été amoindri par la baisse de 1,9% observée pour les produits du secondaire. L'analyse selon la durabilité des produits montre que les prix des semi durables ont progressés de 4,0% et des non durables de 1,4%, tandis que ceux des durables ont baissé de 0,9%.

L'analyse selon les fonctions de consommation montre que l'augmentation du niveau général des prix en glissement annuel résulte de la hausse de 3,3% du niveau des « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » et des progressions de niveau de prix du « Transport » (7,2%), des « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (5,3%) et des « Restaurant et hôtel » (3,3%). En observant l'évolution des prix au niveau des postes de consommation, il apparait que la variation nulle en glissement annuel de l'indice global fait suite d'une part à la montée des prix des céréales non transformées (25,8%) de la fonction « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées », des combustibles solides et autres (16,7%) pour la fonction « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles », du transport routier de passagers (19,5%) pour la fonction « Transport » et des services provenant des restaurants, cafés et établissements similaires (3,3%) de la fonction « Restaurant et hôtel ».

En moyenne annuelle, le taux d'inflation en avril 2024 est de 1,4%, soit le même niveau que celui du mois précédent.

Au Burkina Faso, l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation d'avril 2024 affiche 127,1 traduisant une hausse de 1,5% par rapport à mars 2024. Sur un an, l'indice a augmenté de 3,7%.

En variation mensuelle, la progression du niveau global des prix fait suite à une augmentation du niveau des prix des fonctions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (2,4%), « Boissons alcoolisées, Tabacs et stupéfiants » (3,1%) et « Restaurant et hôtel » (0,4%).

Selon la volatilité des prix et des quantités, la progression en avril 2024 du niveau global des prix, comparativement à avril 2023 est principalement portée par la flambée des prix des produits de l'énergie (15,0%). Les produits frais (3,9%) et les hors produits frais et énergie (2,0%) ont quant à eux progressé plus modérément. Selon l'origine des produits, l'augmentation du niveau des prix émane de la hausse des prix des produits locaux (4,1%) et des produits importés (3,2%). En s'intéressant à la variation du niveau global des prix suivants les secteurs de production, l'analyse montre que l'évolution du niveau global des prix est imputable à la montée des prix des produits des secteurs primaire (6,4%),

secondaire (1,0%) et tertiaire (0,4%). Sous l'angle de la durabilité des produits, le renchérissement a été enregistré à tous les niveaux de prix : biens non-durables (4,9%), biens semi-durables (0,1%) et biens durables (0,1%).

L'augmentation de l'indice global en avril 2024 par rapport à avril 2023 est la conséquence de la hausse du niveau des prix des fonctions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (3,9%), « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (11,7%), « Boissons alcoolisées, Tabacs et stupéfiants » (5,3%) et « Restaurant et hôtel » (2,4%). Le renchérissement des niveaux de prix des produits sur cette période s'explique par la flambée des prix de la volaille (101,0%), des sel, épices, sauces et produits alimentaires n.d.a. (6,9%) et des céréales non transformées (2,3%) pour la première fonction de consommation. Pour la fonction « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles », l'évolution du niveau des prix découle de la montée des prix des combustibles solides et autres (27,2%). Quant à la fonction « Boissons alcoolisées, Tabacs et stupéfiants » la variation à la hausse a été propulsée par la progression des prix de la bière (8,4%) et de ceux, des tabacs et stupéfiants (7,8%). L'augmentation des prix des produits des restaurants, cafés et établissements similaires (2,4%) a propulsé la hausse du niveau des prix de la fonction « Restaurant et hôtel ».

L'inflation en moyenne annuelle au mois d'avril 2024 est de 0,5% soit une hausse de 0,3% comparativement à son niveau de mars 2024.

En Côte d'Ivoire, au mois d'avril 2024, l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation s'est affiché à 125,1 soit une hausse de 0,3% par rapport à mars 2024. Comparé à son niveau d'avril 2023, l'indice enregistre une augmentation de 3,6%.

La hausse mensuelle du niveau global des prix résulte principalement de celle du niveau de prix des fonctions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (1,5%) et « Santé » (0,5%).

Au regard de la volatilité des prix et des quantités, la hausse en glissement annuel du niveau général des prix est le résultat des augmentations du niveau de prix des produits frais (5,6%), de l'énergie (9,3%) et des hors produits frais et énergie (2,6%). Selon la provenance des biens et services, la hausse du niveau général des prix est due aussi bien au renchérissement des produits locaux (3,6%) que de ceux importés (3,9%). Selon le secteur de production, le regain du niveau des prix est principalement porté par la variation positive des prix des biens du secteur primaire (5,6%). Des hausses de moindre ampleur sont observées dans les secteurs secondaire (3,0%) et tertiaire (2,6%). En ce qui concerne la durabilité des biens, la hausse du niveau général des prix est principalement induite par les biens non durables dont les prix ont progressé de 4,6%. Dans le même temps, les biens semi durables (1,6%) et durables (2,5%) ont également progressé.

La progression en glissement annuel du niveau général des prix est principalement portée par les fonctions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (5,1%), « Transports » (4,4%), « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (6,6%) et « Restaurant et hôtel » (2,3%). Sur cette période, la hausse du niveau des prix de la fonction « Produits alimentaires, boissons non alcoolisées » résulte de celles des céréales non transformées (8,9%), des poissons et poissons frais (11,4%) et des autres matières grasses (22,5%). L'augmentation du niveau des prix des loyers effectifs des locataires et sous-locataires (7,0%) et de l'électricité (12,1%) a engendré l'évolution des prix de la fonction « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles ». La hausse du niveau de prix de la fonction « Transport » est en lien avec celle du niveau des prix des services de transport routier de passagers (5,5%). En ce qui concerne la progression du niveau des prix des

« Restaurant et hôtel », elle émane principalement de celle du niveau des prix des produits provenant des restaurants, cafés et établissements similaires (2,2%).

Le taux d'inflation en moyenne annuelle est de 3,9% en avril 2024, en baisse de 0,1 point de pourcentage par rapport au mois précédent.

En Guinée-Bissau, au mois d'avril 2024, l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation a enregistré une hausse mensuelle de 1,2% en s'établissant à 130,0. Comparé à son niveau d'avril 2023, l'indice a progressé de 2,9%.

La progression, en variation mensuelle, du niveau global des prix est principalement induite par celle du niveau des prix des fonctions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (1,4%) et « Logement, eau, électricité, gaz, et autres combustibles » (6,9%).

Au regard de la volatilité, la progression en glissement annuel du niveau général des prix est principalement portée par les produits frais (15,6%) et l'énergie (31,2%), tandis que les hors produits frais et énergie sont en baisse de 1,5%. L'analyse suivant la provenance des biens et services montre que la hausse du niveau général des prix est la résultante de celle du niveau des prix des produits locaux (5,9%) et des produits importés (-2,0%). En ce qui concerne les secteurs de production, la hausse du niveau des prix provient de celle des prix des biens du secteur primaire (11,4%). Selon la durabilité des biens, la hausse du niveau général des prix fait suite au regain des prix des biens non-durables (5,6%) et surtout des biens semi-durables (13,0%).

Les fonctions ayant le plus contribué à la hausse en glissement annuel du niveau général des prix sont les suivantes : « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (30,2%), « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (0,4%) et « Enseignement » (2,5%). La progression en glissement annuel du niveau des prix de la fonction « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » est principalement induite par celle des Combustibles solides et autres (59,3%). En ce qui concerne la progression du niveau des prix de la fonction « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées », elle résulte de celle des céréales non transformées (9,0%), tubercules et plantains (4,7%) et autres produits à base de tubercules et de plantain (4,9%).

Le taux d'inflation en moyenne annuelle est de 4,7% en avril 2024, soit une baisse de 0,6 point de pourcentage par rapport au mois précédent.

Au Mali, l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation du mois d'avril 2024 enregistre une hausse de 1,3% par rapport au mois précédent en s'établissant à 118,0. Ce niveau comparativement à celui de l'année précédente à la même période, enregistre une progression de 0,9%.

En avril 2024, la variation mensuelle du niveau global des prix est due principalement à la hausse du niveau des prix des produits des fonctions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisée » (1,6%), « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (1,4%), « Transport » (3,5%) et « Communication » (2,5%).

Selon la volatilité, la variation en glissement annuel du niveau général des prix est portée par les hausses du niveau des prix des produits frais (1,8%) et des hors produits frais et énergies (1,9%). Cependant, les produits d'énergie ont enregistré un niveau de prix en baisse de 4,5%. Par rapport à l'origine des produits, la montée du niveau général des prix résulte de l'évolution des prix pour les produits locaux (1,0%) et des produits importés (1,2%). L'analyse selon le secteur de production de l'évolution du niveau global des prix indique qu'elle fait suite à la montée des prix des produits des secteurs primaires (0,7%), du

secondaire (1,3%) et du tertiaire (1,6%). Au regard de la durabilité des biens, l'accroissement a été observée au niveau des biens non durables (1,8%) et durables (0,9%).

En glissement annuel, la hausse observée en avril 2024 fait suite aux augmentations du niveau des prix des produits pour les fonctions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (0,8%), « Santé » (15,0%), « Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants » (14,5%), « Transport » (2,8%) et « Biens et services divers » (2,8%). Les postes de consommation ayant le plus contribué à la variation en glissement annuel du niveau global des prix sont les légumes secs et oléagineux (13,1%), Pâtisseries, gâteaux, biscuits, viennoiseries (56,6%), et les tubercules et plantain (15,6%). Les médicaments modernes (23,3%), les transports routiers de passagers (163,9%).

L'inflation en moyenne annuelle est de 0,1% en avril 2024, soit une chute de 0,2 point de pourcentage par rapport à son niveau de mars 2024.

Au Niger, l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation en avril 2024 s'est établi à 126,2 soit une progression de 2,6% comparativement au mois précédent. Par rapport à son niveau d'avril 2023, la hausse est de 11,0%.

La hausse du niveau général des prix en avril 2024 par rapport au mois précédent résulte essentiellement de l'augmentation du niveau des prix des fonctions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (3,5%), « Logement, eau, électricité, gaz, et autres combustibles » (5,9%), « Santé » (2,8%), « Articles d'habillement et chaussures » (1,0%), « Restaurant et Hôtel » (3,6%), « Biens et services divers » (1,9%) et « Meubles, articles de ménages et entretien courant du foyer » (1,1%).

De l'analyse selon la volatilité, il ressort que la progression en glissement annuel de l'Indice global émane de l'augmentation du niveau des prix des produits frais (16,3%), des produits de l'énergie (4,7%) et des hors produits frais et énergie (7,5%). Selon la provenance des biens et services, l'augmentation du niveau global des prix provient plus de l'évolution des prix des produits importés (12,2%) que de celle des produits locaux (11,4%). Selon le secteur de production, les hausses de niveau des prix sont plus marquées dans les secteurs primaire (17,5%) et secondaire (10,5%) que dans le secteur tertiaire (6,9%). Au regard de la durabilité, la hausse de l'indice global est portée principalement par les biens non durables (13,0%) et dans une moindre mesure des biens semi-durables (4,6%) et des biens durables (2,4%).

La progression du niveau général des prix, comparativement en avril 2023, est principalement imputable à la hausse du niveau des prix des fonctions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (15,7%), « Restaurant et hôtel » (29,9%) et Meubles, articles de ménages et entretien courant du foyer » (3,3%) et « Santé » (5,9%). A un niveau plus détaillé, la hausse en glissement annuel émane de celle du niveau des prix des céréales non transformées (29,8%), des poissons et autres produits séchés ou fumés (26,6%), légumes secs et oléagineux (16,6%) et des tubercules et plantain (19,3%) et sucre (42,9%) en ce qui concerne la fonction « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées ». Pour la fonction « Restaurant et hôtel » ce sont les services des restaurants, cafés et établissements similaires (30,8%) qui ont impulsé la hausse observée.

En moyenne annuelle, le taux d'inflation s'est établi à 6,1 % en avril 2024, en hausse de 0,8 point de pourcentage comparativement au mois précédent.

Au Sénégal, l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation d'avril 2024 s'est établi à 127,8 soit une baisse de 0,4% par rapport au mois précédent. Comparé à son niveau du mois d'avril 2023, l'indice s'est accru de 2,3%.

La chute du niveau de l'indice global, par rapport au mois de mars 2024, fait suite au recul du niveau des prix de la fonction « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (-0,9%). Toutefois, on observe sur la même période, un renchérissement des produits des fonctions « Transport » (0,7%) et « Articles d'habillement et chaussures » (0,3%).

L'analyse selon la volatilité des prix et des quantités, révèle que les niveaux des prix des produits frais (11,4%), des produits de l'énergie (0,6%) et des hors produits frais et énergie (1,3%) ont tous progressé. Au regard de la provenance des produits, la hausse du niveau général des prix en variation annuelle a été observée pour les produits locaux (5,0%) et dans une ampleur moindre pour les produits importés (1,7%). Selon le secteur de production, la montée des prix a été enregistrée dans toutes les rubriques avec 7,5% pour le primaire, 0,9% pour le secondaire et 1,3% pour le tertiaire. Quant à la durabilité des biens, elle laisse entrevoir que la hausse du niveau global des prix est portée par les biens non durables (5,9%) et semi-durables (0,9%). En revanche, le niveau des prix des biens durables a diminué de 0,5% par rapport au mois d'avril 2023.

En glissement annuel, la hausse du niveau global des prix est consécutive en grande partie au renchérissement sur la même période des produits des fonctions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (2,8%), « Communication » (6,5%), « Loisirs et culture » (3,6%), « Biens et services divers » (3,4%), « Restaurant et hôtel (3,6%) et « Meubles, articles de ménages et entretien courant du foyer » (2,3%). A un niveau plus détaillé, les postes de consommation ayant le plus contribué à cette progression du niveau des prix de la fonction « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » sont les légumes frais en fruits ou racine (6,0%), les tubercules plantains (10,7%) et les céréales non transformées (8,0%). Pour ce qui est de l'évolution des prix des autres fonctions, elle fait suite au renchérissement observées pour les services des restaurant, café et autres établissements similaires (3,2%) et la communication téléphonique (7,8%).

Le taux d'inflation en moyenne annuelle est de 3,6% en avril 2024, soit une baisse de 0,5 point de pourcentage par rapport à son niveau de mars 2024.

Au Togo, en avril 2024, l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation s'est établi à 129,3 en hausse de 2,0% en variation mensuelle. Comparé à son niveau d'avril 2023, l'indice s'est accru de 2,6%.

La variation du niveau général des prix, par rapport au mois précédent, est induite principalement par celle du niveau des prix des fonctions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (5,3%), « Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants » (3,6%) et dans une moindre mesure, pour les fonctions « Biens et services divers » (0,7%), « Transport » (0,3%) et « Restaurant et hôtel » (0,2%).

L'analyse de la variation en glissement annuel, des prix selon la volatilité fait ressortir une montée du niveau des prix de 6,9% pour les produits frais, de 1,8% pour les produits de l'énergie et de 0,9% pour les hors produits frais et énergie. Selon la provenance des produits, la hausse du niveau général des prix est portée aussi bien par les produits locaux (2,4%) et par les produits importés (2,7%). Selon le secteur de production, la hausse des prix est ressortie à tous les niveaux : le secteur primaire (7,1%), le secondaire (1,4%) et le tertiaire (2,4%). Selon la durabilité des biens, la progression du niveau des prix provient des évolutions de prix des biens non-durables (2,8%) et dans une moindre mesure des biens semi-durables (2,3%) et des biens durables (0,7%).

L'évolution en glissement annuel du niveau général des prix est principalement imputable à la hausse du niveau des prix des fonctions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (4,0%), « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (2,3%), « Articles d'habillement et chaussures » (2,6%) et « Restaurant et hôtel » (1,3%). Les postes de consommation ayant le plus contribué à la hausse du niveau des prix de la fonction « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » sont les Tubercules et plantains (26,0%), les laits infantiles et farine lactées pour bébé (4,1%) et les céréales non transformées (7,3%). En ce qui concerne les autres fonctions de consommation, les postes ayant le plus contribué à la progression du niveau des prix sont les transports routiers de passagers (12,8%), les combustibles solides et autres (4,1%) et les loyers effectifs des locataires et sous-locataires (3,5%).

Le taux d'inflation moyen annuel s'est établi à 4,1% en avril 2024, soit un repli de 0,4 point de pourcentage par rapport au mois précédent.

IV. EVOLUTION ANNUELLE

En avril 2024, le niveau de l'IHPC a enregistré une progression de 3,7% dans la zone UEMOA comparativement à son niveau d'avril 2023. Sur cette période, les différentes variations du niveau général des prix dans les pays de l'Union enregistrées par ordre décroissant sont de 11,0% au Niger, 3,7% au Burkina Faso, 3,6% en Côte d'Ivoire, 3,1% au Bénin, 2,9% en Guinée-Bissau, 2,6% au Togo, 2,3% au Sénégal et 0,9% au Mali. (Cf. Graphique 1).

Dans l'Union, l'indice de la fonction « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées », a fait un bond de 4,6% entre avril 2023 et avril 2024. Par rapport au mois précédent on note une hausse de 1,6 point de pourcentage. (Cf. Graphique 2).

Le taux d'inflation en moyenne annuelle au mois d'avril 2024 est de 2,9% au niveau régional, soit une baisse de 0,1 point de pourcentage par rapport au mois précédent. Dans les Etats membres de l'Union, par ordre décroissant, ces taux d'inflation sont de 6,1% au Niger, 4,7% en Guinée-Bissau, 4,1% au Togo, 3,9% en Côte d'Ivoire, 3,6% au Sénégal, 1,4% au Bénin, 0,5% au Burkina Faso et 0,1% au Mali. Comparativement à son niveau en mars 2024, le taux d'inflation moyen annuel est en baisse dans la quasi-totalité des Etats. Sur la période sous revue, seuls le Niger et le Burkina Faso font l'exception avec un taux d'inflation qui a progressé respectivement de 0,8 et 0,3 point de pourcentage. (Cf. Tableau 5).

L'inflation régionale en moyenne annuelle au mois d'avril 2024 est portée essentiellement par l'évolution du niveau des prix des fonctions « Restaurant et Hôtel » (5,3%), « Transport » (4,7%), « Logement, eau, électricité, gaz, et autres combustibles » (3,8%), « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (2,8%), « Meubles, articles de ménages et entretien courant du foyer » (2,3%). (Cf. Tableau 6).

L'analyse suivant la nomenclature secondaire montre que l'inflation régionale en moyenne annuelle du mois d'avril 2024 est tirée par toutes les composantes. En effet, des progressions des niveaux de prix de 3,4% pour les produits frais et de 5,7% pour les produits de l'énergie ont été enregistrées. Le taux d'inflation sous-jacente s'est établi à 2,4%. Tous les secteurs de production ont contribué à la hausse du niveau général des prix avec 3,5% pour les produits du primaire, 2,9% pour ceux du secondaire et 2,8% pour le tertiaire. Au regard de la durabilité des biens, la hausse du niveau général des prix est portée par tous les types de biens avec des progressions de 3,2%, de 1,9% et 1,9% respectivement pour les biens non-durables, les semi-durables et les biens durables (Cf. Tableau 7).

V. ANNEXES

Tableau 1 : Evolution du niveau global des prix des biens et services de consommation dans les pays de l'UEMOA

PAYS	PONDERATIONS	Indices pour les mois de					Variations (en %) depuis		
		avr-23	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	1 mois	3 mois	12 mois
BENIN	760	109,3	110,5	112,1	112,6	112,8	0,2	2,1	3,1
BURKINA FASO	1258	122,5	126,1	124,7	125,2	127,1	1,5	0,7	3,7
COTE D'IVOIRE	3131	120,7	122,9	123,9	124,7	125,1	0,3	1,8	3,6
GUINEE- BISSAU	141	126,4	128,4	128,6	128,4	130,0	1,2	1,2	2,9
MALI	1428	116,9	117,0	115,9	116,5	118,0	1,3	0,8	0,9
NIGER	1111	113,7	121,1	122,1	123,0	126,2	2,6	4,2	11,0
SENEGAL	1491	125,0	127,3	128,1	128,4	127,8	-0,4	0,4	2,3
TOGO	681	126,1	126,4	127,0	126,8	129,3	2,0	2,3	2,6
UEMOA	10000	119,8	122,3	122,6	123,2	124,3	0,9	1,6	3,7

Source : INS/Commission de l'UEMOA

Tableau 2 : Evolution du niveau des prix selon les différentes fonctions de consommation dans l'UEMOA

FONCTIONS	PONDERATIONS UEMOA	Indices pour les mois de					Variations (en %) depuis		
		avr-23	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	1 mois	3 mois	12 mois
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	4246	130,8	133,1	133,9	134,8	136,8	1,5	2,8	4,6
Boissons alcoolisées, Tabacs et stupéfiants	121	124,5	124,7	124,8	127,0	128,7	1,3	3,2	3,4
Articles d'habillement et chaussures	703	111,1	112,1	112,2	112,3	112,5	0,1	0,3	1,2
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	1108	116,5	120,2	120,6	120,7	121,4	0,6	0,9	4,2
Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer	452	111,1	112,8	113,2	113,4	113,1	-0,2	0,3	1,8
Santé	423	107,5	110,0	110,3	110,9	111,4	0,5	1,3	3,7
Transports	892	113,0	115,7	115,0	115,4	116,1	0,6	0,4	2,8
Communication	487	97,5	97,2	96,9	97,1	97,3	0,2	0,0	-0,2
Loisirs et culture	254	110,6	112,6	112,7	113,7	113,1	-0,5	0,5	2,3
Enseignement	231	110,1	111,1	111,1	110,9	110,7	-0,2	-0,4	0,5
Restaurant et Hôtel	639	118,0	122,5	122,4	122,7	123,3	0,5	0,6	4,5
Biens et services divers	444	112,9	114,3	114,6	114,9	115,1	0,2	0,7	2,0
UEMOA	10000	119,8	122,3	122,6	123,2	124,3	0,9	1,6	3,7
Hors produits alimentaires et boissons non alcoolisées	5753,7	112,2	114,4	114,5	114,8	115,2	0,3	0,6	2,7

Source : INS/Commission de l'UEMOA

Tableau 3 : Variation mensuelle (en %) par pays du niveau des prix des produits selon la nomenclature secondaire (au mois d'avril 2024)

Libellé	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Union
Produit frais	-2,2	3,2	2,2	-0,5	2,9	4,2	-1,9	8,0	2,0
Energie	1,6	0,2	1,1	7,4	1,0	4,8	0,1	-1,0	1,2
Hors produits frais et énergie	0,8	0,8	-0,2	1,2	0,5	1,4	0,2	0,4	0,4
Local	0,1	1,9	0,4	0,4	1,9	3,7	-0,8	2,6	<i>nd</i>
Importé	0,0	0,6	-0,1	1,8	0,4	1,8	0,2	0,3	<i>nd</i>
Primaire	-0,9	3,2	1,8	1,0	2,4	5,0	-1,2	8,8	1,9
Secondaire	-0,6	0,3	0,2	2,0	0,4	2,2	0,1	0,9	0,5
Tertiaire (services)	1,2	0,0	-0,3	0,0	2,1	1,2	0,3	0,1	0,3
Non durable	-0,6	2,2	1,3	1,7	1,5	3,3	-0,9	3,1	1,4
Semi Durable	0,1	0,0	-0,9	3,1	0,6	2,3	0,2	0,1	0,1
Durable	0,7	0,0	-0,5	0,0	2,4	0,2	-0,2	0,0	0,3

Source : INS/Commission de l'UEMOA

Tableau 4 : Variation en glissement annuel (en %) par pays du niveau des prix des produits selon la nomenclature secondaire (au mois d'avril 2024)

Libellé	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Union
Produit frais	4,6	3,9	5,6	15,6	1,8	16,3	11,4	6,9	6,9
Energie	6,4	15,0	9,3	31,2	-4,5	4,7	0,6	1,8	5,0
Hors produits frais et énergie	0,4	2,0	2,6	-1,5	1,9	7,5	1,2	0,9	2,4
Local	2,8	4,1	3,6	5,9	1,0	11,4	5,0	2,4	<i>nd</i>
Importé	0,8	3,2	3,9	-2,0	1,2	12,2	1,7	2,7	<i>nd</i>
Primaire	10,3	6,4	5,6	11,4	0,7	17,5	7,5	7,1	6,8
Secondaire	-1,9	1,0	3,0	1,4	1,3	10,5	0,9	1,4	2,4
Tertiaire (services)	2,6	0,4	2,6	-0,1	1,6	6,9	1,3	2,1	2,5
Non durable	1,4	4,9	4,6	5,6	1,8	13,0	5,9	2,8	5,2
Semi Durable	4,0	0,1	1,6	13,0	-1,7	4,6	0,9	2,3	1,3
Durable	-0,9	0,1	2,5	0,4	0,9	2,4	-0,5	0,7	1,4

Source : INS/Commission de l'UEMOA

Tableau 5 : Evolution de la variation en moyenne annuelle (en %) de l'indice global dans chacun des pays de l'Union

PAYS	Pondération	nov-23	déc-23	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24
BENIN	760	2,9	2,7	2,5	2,0	1,4	1,4
BURKINA FASO	1258	1,4	0,7	0,5	0,2	0,2	0,5
COTE D'IVOIRE	3131	4,5	4,4	4,2	4,1	4,0	3,9
GUINEE-BISSAU	141	7,7	7,2	6,6	6,0	5,3	4,7
MALI	1428	2,7	2,1	1,6	1,1	0,4	0,1
NIGER	1111	3,4	3,7	4,1	4,7	5,3	6,1
SENEGAL	1491	6,9	5,9	5,2	4,7	4,2	3,6
TOGO	681	5,7	5,3	4,8	4,7	4,4	4,1
UNION	10000	4,1	3,7	3,5	3,2	3,0	2,9

Source : INS/Commission de l'UEMOA

Tableau 6 : Evolution de la variation en moyenne annuelle (en %) des indices des fonctions de consommation dans l'Union

FONCTION DE CONSOMMATION	Pondération	nov-23	déc-23	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	4246	4,4	3,8	3,4	3,2	2,8	2,8
Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants	121	4,2	4,1	3,4	2,8	2,2	2,6
Articles d'habillement et chaussures	703	2,5	2,3	2,1	2,0	1,8	1,7
Logement, eau, électricité, gaz, et autres combustibles	1108	5,0	4,8	4,5	4,2	3,9	3,8
Meubles, articles de ménages et entretien courant du foyer	452	2,9	2,8	2,7	2,5	2,4	2,3
Santé	423	1,2	1,1	1,2	1,2	1,4	1,7
Transport	892	7,1	6,7	6,3	5,7	5,1	4,7
Communication	487	0,6	0,5	0,4	0,4	0,2	0,2
Loisir et culture	254	3,9	3,6	3,3	2,9	3,2	2,8
Enseignement	231	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,0
Restaurant et hôtel	639	5,8	5,7	5,7	5,6	5,5	5,3
Biens et services divers	444	2,9	2,8	2,7	2,5	2,4	2,4
Global	10000	4,1	3,7	3,5	3,2	3,0	2,9

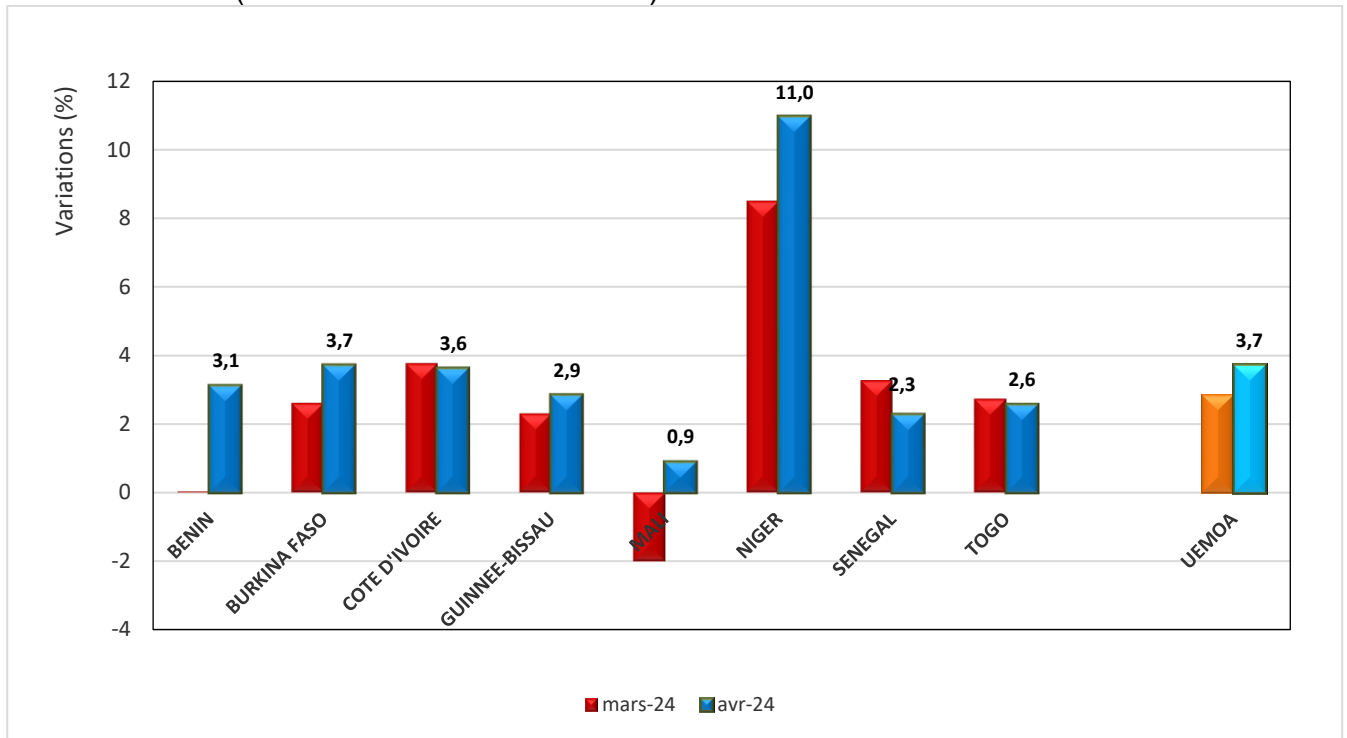
Source : INS/Commission de l'UEMOA

Tableau 7 : Evolution de la variation en moyenne annuelle (en %) des indices de la nomenclature secondaire dans l'Union

Libellé	Pondération	nov-23	déc-23	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24
Produit frais	2425,2	4,4	3,6	3,4	3,4	3,2	3,4
Energie	721,4	9,0	8,4	7,7	6,8	6,0	5,7
Hors produits frais et énergie	6853,4	3,3	3,1	2,8	2,6	2,4	2,4
Primaire	2893,6	4,6	3,9	3,7	3,5	3,4	3,5
Secondaire	4170,8	4,6	4,3	3,9	3,5	3,1	2,9
Tertiaire (services)	2935,6	3,5	3,4	3,3	3,1	3,0	2,8
Non durable	5596,8	4,8	4,2	3,7	3,4	3,2	3,2
Semi Durable	1250,5	3,0	2,8	2,6	2,3	2,0	1,9
Durable	464,8	1,8	1,8	1,8	1,9	1,9	1,9

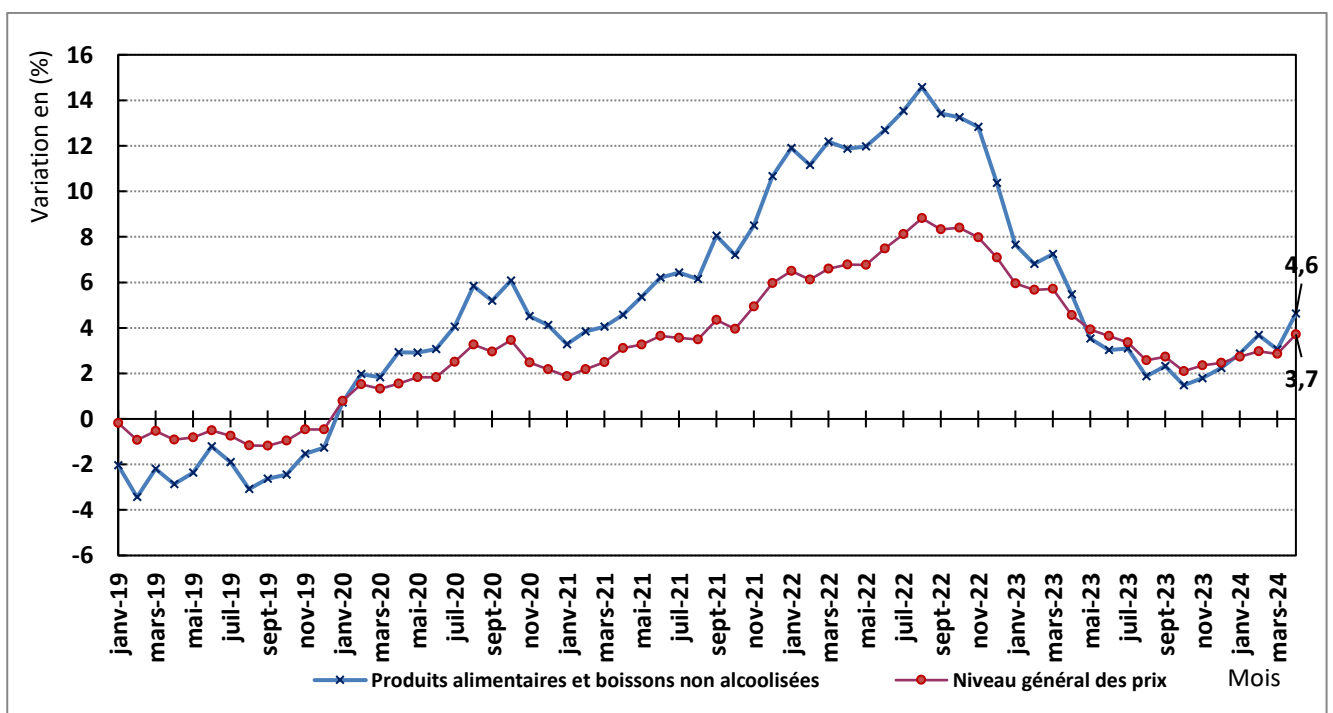
Source : INS/Commission de l'UEMOA

Graphique 1 : Variation en glissement annuel (en %) de l'indice global des pays de l'Union (entre avril 2023 et avril 2024)



Source : INS/Commission de l'UEMOA

Graphique 2 : Evolution comparative de la variation en glissement annuel (en %) de l'indice global et de l'indice de la fonction « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » au sein de l'Union



Source : INS/Commission de l'UEMOA